

Le Maire,



Le 24/02/2026 à 16:57
par : DES PHILIPPE LEMAÎTRE 26

Mr Lemaître Philippe
Maire de la C.N
Villedieu-les-Poêles – Rouffigny



**COMMUNE NOUVELLE DE
VILLEDEIU-LES-POELES-ROUFFIGNY**

AVIS D'ATTRIBUTION
Procédure adaptée (article 28 du C.M.P)

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Monsieur le Maire
Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny – Place de la République– Villedieu-les-
Poêles –50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

2 – OBJET DU MARCHÉ : Marché passé selon la procédure adaptée (article L.2123-1 du
Code de la Commande Publique)

3 – NATURE DES BESOINS A SATISFAIRE :

Consultation n °09/2026 : fourniture de matériel pour l'éclairage public.

4 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Sonepar, 50 St Martin des Champs.

5– DATE D’AFFICHAGE DU PRESENT AVIS :

Mardi 24 février 2026.

Signature numérique de
PHILIPPE LEMAÎTRE
Le 26/02/2026 à
11:04:46 CET
COMMUNE DE
VILLEDEIU-LES-
POELES-ROUFFIGNY

